

Paris, le mercredi 23 mars 2022.

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ordonnance de la cardiologie libérale pour l'élection présidentielle 2022

A la veille de l'élection présidentielle 2022, OSONS :

Laisser la liberté aux professionnels de santé de s'organiser, sans augmentation de budget :

1. Réforme des Agences Régionales de Santé (A.R.S.) avec une réelle équité public/privé des décisions.
2. Mise en place d'une vraie politique de simplification administrative.
3. Simplification des régimes d'autorisation de matériel lourd et de structures innovantes dans le soin et la prévention. Les autorisations doivent exclusivement être fondées sur les besoins de la population et des territoires.

Pacifier et rationaliser les liens entre l'hôpital public et le secteur libéral :

4. Mise en place d'un statut unique des médecins permettant une souplesse des carrières au service des territoires et non des établissements.
5. Mise en œuvre – par des A.R.S. renouvelées, d'une politique efficiente, et non partisane de la répartition de l'offre dans tous les aspects du « cure » et du « care ». Dans chaque territoire, les professionnels de santé soignent les mêmes patients, qu'ils exercent dans le secteur privé ou en libéral.

Respecter le statut et les compétences des médecins : « *Le médecin n'est pas un professionnel de santé comme les autres* ». Ses responsabilités propres sont le fruit d'études longues et sélectives.

6. La primo prescription et le rôle pivot du médecin dans les organisations locales doivent être réaffirmés dans l'intérêt général.
7. Les médecins ont des devoirs vis-à-vis de la population et des territoires. Ils s'engagent à permettre à chaque Français d'avoir accès à un médecin dans un délai raisonnable.

Décloisonner les universités et ouvrir l'enseignement aux cardiologues libéraux :

8. Généralisation nationale des stages d'internes en libéral, trop peu répandus.
9. Valorisation et facilitation de la recherche clinique en secteur libéral.
10. Augmentation significative des postes d'internes en cardiologie dite générale sans rogner sur ceux des sur-spécialités.

Réaffirmer l'engagement de la cardiologie libérale dans l'innovation et la transition numérique du système de santé.

*Enfin, parce que santé, prévention, soin et financements ne peuvent être dissociés, le S.N.C. appelle à un Grenelle de la santé pour refonder le système de santé et le pacte social, et rétablir ainsi l'égalité et l'équité en santé pour tous les citoyens français. Voici nos propositions : **OSEZ vous engager avec nous dans la cardiologie et la médecine du 21^{ème} siècle !***

Le Syndicat National des Cardiologues

Le Syndicat National des Cardiologues est le seul syndicat représentant uniquement les cardiologues libéraux, majoritaires dans l'exercice de la cardiologie. Dans un contexte d'inadéquation entre la quantité de médecins disponibles et les besoins de la population, il a développé une nouvelle proposition de valeur structurée autour de 4 axes : i) développer auprès des jeunes cardiologues, l'attractivité de l'exercice libéral ; ii) promouvoir les bonnes pratiques professionnelles ; iii) impulser et accompagner la transformation du métier de cardiologue ; iv) réinventer le syndicat en le faisant évoluer vers « un syndicat de services ». Cette proposition de valeur a pour ambition de répondre aux défis d'aujourd'hui pour préparer la cardiologie de demain.

Pour en savoir plus : contact@sncardiologues.fr - 01 45 43 70 76

Contact presse : Docteur Marc Villaceque - 06 82 43 36 83 - president@sncardiologues.fr

Suivez notre actualité sur les réseaux sociaux et notre site internet www.sncardiologues.fr

